

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-314  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
-----  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINE ET  
PATRIMOINE

Sous matière : AUTRES  
ACTES DE GESTION  
DU DOMAINE PUBLIC

**OBJET : VENTE  
AUX  
ENCHÈRES DE  
MATÉRIEL  
REFORME**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE DU  
: 5 DECEMBRE 2024

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 5 DECEMBRE  
2024

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU

Séance du Conseil Municipal du mercredi 11 décembre 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents** : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène  
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole  
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte  
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis  
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel  
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès  
SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,  
Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Régine SURRE donne pouvoir à Sabine CHABERT,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne  
GUILHEM,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,  
Préscillia GRANIER, donne pouvoir à Philippe GREFFIER,  
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Bruno PERLES.

**Absents** : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard  
MONDRAGON.

**Secrétaire** : Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des acquisitions de matériels et véhicules, divers équipements et matériels roulants ont été réformés et peuvent être vendus.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 9 juillet 2012 relative à l'adhésion à une plateforme de courtage aux enchères par internet : web enchères, devenue Agorastore pour la vente de matériels et véhicules réformés. Les articles pourront être vendus à l'unité ou en lots.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de vendre ces matériels sur la plateforme Agorastore.

	Dénomination Matériel	Description Marque, etc	Etat Divers	Photos / Observations
1	Véhicule électrique V61 – ED -731- PE	GOUPIL	En l'état	 

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le principe de vente aux enchères de ces matériels au plus offrant, sur le site web Agorastore.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférant à la vente.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 11 décembre 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le  
19 DEC. 2024  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le  
19 DEC. 2024  
Par publication le  
20 DEC. 2024  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2024  
Reçu en préfecture le 19/12/2024  
Publié le 20 DEC. 2024  
ID : 011-211100763-20241211-DB2024314-DE